

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

23/ MULTI-ACCUEILS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Lors de sa séance du 19 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique d'une convention pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2013 afin de permettre à la commune de mettre en place une mensualisation des participations familiales, rendue obligatoire par la nouvelle convention de Prestation de Service Unique (P.S.U).

Par délibération n°13.06.17 en date du 27 juin 2013, la commune a mis en place cette mensualisation et mis en conformité le règlement intérieur des multi-accueils avec la circulaire CAF du 29 juin 2011. La CAF de Loire-Atlantique propose la signature d'une convention couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Pour mémoire, la prestation versée à ce titre par la CAF de Loire-Atlantique pour les multi-accueils de Pornichet a représenté 219 649,34 € pour l'exercice 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention avec la CAF de Loire-Atlantique et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour chacun des multi-accueils.

DELIBERATION :

⇒ Vu la délibération n°12.12.25 en date du 19 décembre 2012,
⇒ Vu la délibération n°13.06.17 en date du 27 juin 2013,
⇒ Vu le projet de convention,

Date de convocation

20 juin 2014

Date du
Conseil Municipal

26 juin 2014

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 33

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1^{ère} adjointe
au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

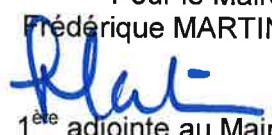
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour chacun des multi-accueils de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à les signer et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,




1^{ère} adjointe au Maire